

Association DEFIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association DEFIS

Siège social : 4 rue Jules Testevuide - ZI les Nouvelles Franchises - 52200 LANGRES
415 198 274 RCS CHAUMONT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **DEFIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées aux pages 29 à 31 de l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et, le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés du Conseil d'Administration aux adhérents.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontaine les Dijon,

Pour la SAS Rocard Audit
Jérôme CLOOTENS
Commissaire aux Comptes Associé

Signé par Jerome Clootens
Le 24 juin 2026

 **jesignexpert.com**

doc_3r1v
tx_DP7aGvLZEe4A

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 506	2 800
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	177 719	169 397
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 269 773	1 182 125
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	4 972 931	4 621 296
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	28	
	Mécénats	1 500	9 285
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	25 952	499 751
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 138	
	Autres produits	26 429	262
Total des produits d'exploitation		6 478 976	6 484 915
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	68 251	104 984
	Variation de stocks	11 270	(14 434)
	Achats de matières et autres approvisionnements	193 142	221 361
	Variation de stocks	(5 311)	(8 059)
	Autres achats et charges externes	482 320	968 727
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	123 834	121 404
	Salaires	4 682 810	4 721 599
	Cotisations sociales	591 805	580 528
	Dotation aux amortissements et dépréciations	262 447	333 320
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	8 941	2 947
Total des charges d'exploitation		6 419 510	7 032 379
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 465	(547 463)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		59 465	(547 463)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	1 667	2 239
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 667	2 239
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 212	12 084
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		11 212	12 084
RESULTAT FINANCIER		(9 546)	(9 845)
RESULTAT COURANT avant impôts		49 920	(557 309)
	Produits exceptionnels	89 462	387 209
	Charges exceptionnelles	70 826	26 644
RESULTAT EXCEPTIONNEL		18 636	360 565
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		6 570 105	6 874 363
TOTAL DES CHARGES		6 501 549	7 071 106
EXCEDENT ou DEFICIT		68 556	(196 744)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		36 290	32 126
Prestations en nature		16 391	16 632
Bénévolat			
TOTAL		52 681	48 759
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		36 290	32 126
Mise à disposition gratuite de biens			
Personnel bénévole		16 391	16 632
TOTAL		52 681	48 759

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	3 231		3 231	3 231
	Constructions	1 002 309	370 462	631 847	666 786
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 741 193	1 523 817	217 376	367 200
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	351 979	340 094	11 885	29 156
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	518 844		518 844	568 365
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	869		869	845
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 894		13 894	13 444
	TOTAL (II)	3 632 318	2 234 373	1 397 945	1 649 026
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	33 790		33 790	39 750
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 556		6 556	4 425
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	297 491	3 925	293 567	663 611
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 069 465		2 069 465	1 583 588
	Charges constatées d'avance	4 045		4 045	3 110
TOTAL ACTIF (I à VII)	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	661 951		661 951	1 475 725
	TOTAL (III)	3 073 298	3 925	3 069 374	3 770 209
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	6 705 617	2 238 297	4 467 319	5 419 235

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

13 444

(2) dont créances à plus d'un an

678

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	69 383	69 383
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	1 081 187	1 277 930
	Excédent ou déficit de l'exercice	68 556	(196 744)
	Total des fonds propres (situation nette)	1 219 126	1 150 570
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 273 699	1 513 010
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 273 699	1 513 010
	Total des fonds propres	2 492 824	2 663 580
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	176 785	181 754
	Provisions pour charges	7 785	7 785
	Total des provisions	184 570	189 539
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	526 853	561 892
	Emprunts et dettes financières divers (2)	128 656	141 323
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 079	35 124
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 836	718 416
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	684 624	939 513
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 462	13 766
	Autres dettes		
DETTES (1)	Produits constatés d'avance (1)	190 416	156 083
	Total des dettes	1 789 925	2 566 116
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		4 467 319	5 419 235
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		68 555,87	(196 743,50)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 289 480	1 877 608
(2) Dont emprunts participatifs		115 089	129 880

Etats financiers au 31/12/2025



Annexes comptables

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

- Description de l'objet social, des activités ou missions sociales, des moyens mis en œuvre

Dans le cadre, du développement local et de l'Insertion par l'Activité Economique, l'association a pour objet :

- o De proposer une mise en situation de travail salarié à des publics en recherche d'insertion socioprofessionnelle.
- o De former toutes personnes intéressées par nos domaines de compétences.

Elle a le devoir de mettre en œuvre :

- o L'accueil et l'intégration en milieu de travail.
- o L'accompagnement social et professionnel.
- o La formation des salariés.

Elle contribue à l'activité économique et au développement territorial.

Elle développe toute action permettant de contribuer à la réalisation de l'objet en lien avec les instances et partenaires concernés.

- Réglementation en vigueur

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique " Reprises sur

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges " sont supprimés.

- Les remboursements de charges de personnel comprises en comptes de transferts de charges sont dorénavant affectés au crédit d'un compte 649 dans la rubrique "Charges de personnel".

- Les indemnités d'assurance et prise en charge de frais annexes de formations sont désormais affectées au crédit d'un compte 758 dans la rubrique "autres produits".

- Les prises en charges des coûts de formation viennent désormais en diminution des comptes de charges initialement constatées, soit en compte 618 "coûts pédagogiques".

- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ".

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique " valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ".

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

Suite à ces changements d'affectation comptable, et notamment la réaffectation du résultat exceptionnel en exploitation pour partie, la lecture du comparatif avec l'exercice 2024 semble complexe. C'est pourquoi, un tableau avec les résultats retraités a été établi pour une meilleure lecture:

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

	DEFIS 521		
	2025	2024	variation
RECETTES (1) :	6 305 432	6 506 817	-3%
Cotisations	3 506	2 800	25%
Chiffre d'affaires	1 447 492	1 351 522	7%
Subventions de fonctionnement	4 764 372	4 683 570	2%
Quote part Subvention d'investissement	208 558	263 949	-21%
Autres produits	55 047	66 263	-17%
DEPENSES (2) :	6 419 510	6 601 720	-3%
Achats et charges externes	749 672	863 686	-13%
Impôts et taxes	123 834	121 404	2%
Salaires chargés	5 274 616	5 267 487	0%
Amortissements	262 447	341 105	-23%
Autres charges	8 941	8 038	11%
Résultat d'exploitation (1)-(2)	-114 078	-94 904	20%
Produits financiers	1 667	2 239	-26%
Charges financières	11 212	12 084	-7%
Résultat financier	-9 546	-9 845	-3%
Produits exceptionnels	0	0	
Charges exceptionnelles	0	0	
Résultat exceptionnel	0	0	
Résultat de l'exercice	68 556	-196 743	-135%
Subventions, exceptionnels	-192 179	91 994	-309%
"Résultat révisé" des périodes	-123 624	-104 749	18%

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de contributions volontaires en nature, qui ont été comptabilisées. Ces dernières correspondent à :

- o Des contributions en travail : valorisation du bénévolat à hauteur de 16 390.66 €
- o Des contributions en services : valorisation de la mise à disposition gratuite de biens à hauteur de 36 289.28 €

- Provision pour risques

Deux versements de 76 749.60 € ont été fait en 2021 et 2022 par l'association pour l'achat d'un container, soit 153 499.20 € au total. Un litige étant en cours avec le fournisseur, le bien n'étant pas livré au moment de l'établissement des comptes et en raison de l'incertitude sur le remboursement de ces acomptes, il a été constaté une provision pour risques pour un montant de 153 499.20 €, soit l'intégralité de la créance sur l'exercice 2022. Le litige étant toujours existant en 2025, la provision n'a pas été reprise sur l'exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	3 231					3 231
	Constructions sur sol propre	952 967					952 967
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	49 342					49 342
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 705 640	41 660	15 980		22 088	1 741 193
	Instal., agencement, aménagement divers	47 104					47 104
	Matériel de transport	230 088					230 088
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	74 787					74 787
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	398 886	5 167	2 973	41 682		365 345
	Avances et acomptes	169 479			15 980		153 499
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 631 525	46 827	18 954	57 662	22 088	3 617 556
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	845		24			869
	Prêts et autres immobilisations financières	13 444		450			13 894
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		14 288		474		
TOTAL		3 645 813	46 827	19 428	57 662	22 088	3 632 318

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			331 822	31 238		363 060
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			3 701	3 701		7 402
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 338 440	207 464	22 088	1 523 817
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			255 682	11 763		267 445
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			67 142	5 507		72 649
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				1 996 787	259 674	22 088	2 234 373
TOTAL				1 996 787	259 674	22 088	2 234 373

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	189 539		4 969	184 570
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	189 539		4 969	184 570
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	27 102	2 774	25 952	3 925
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	27 102	2 774	25 952	3 925
TOTAL GENERAL		216 641	2 774	30 921	188 494
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 774	25 952	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	13 894		13 894
	Clients, usagers douteux ou litigieux	4 307	4 307	
	Autres créances clients, usagers	293 184	292 506	678
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	250	250	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229	229	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	925 847	925 847	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 143 139	1 143 139	
	Charges constatées d'avance	4 045	4 045	
TOTAL DES CREANCES		2 384 895	2 370 323	14 572
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	526 853	32 487	152 863	341 503
	Emprunts et dettes financières divers	128 656	128 656		
	Fournisseurs et comptes rattachés	238 836	238 836		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	418 429	418 429		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	212 953	212 953		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	53 242	53 242		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	14 462	14 462		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	190 416	190 416		
TOTAL DES DETTES		1 783 846	1 289 480	152 863	341 503
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		49 831			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	69 383				69 383
Autres réserves					
Report à nouveau	1 277 930	(196 744)			1 081 187
Excédent ou déficit de l'exercice	(196 744)	196 744	68 556		68 556
Situation nette	1 150 570		68 556		1 219 126
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 513 010		1 435 041	1 674 352	1 273 699
Provisions réglementées					
TOTAL	2 663 580		1 503 596	1 674 352	2 492 824

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	53 289	74 393	(21 105)	-28,37
Autres créances	2 066 778	1 581 267	485 511	30,70
TOTAL	2 120 066	1 655 660	464 406	28,05

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	13 567	11 443	2 124	18,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 113	83 597	(5 484)	-6,56
Dettes fiscales et sociales	150 053	188 897	(38 844)	-20,56
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	14 462	13 766	697	5,06
TOTAL	256 194	297 702	(41 507)	-13,94

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 045	3 110	935	30,08
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	4 045	3 110	935	30,08

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition de biens	36 289	32 126
Bénévolat	1 36 289	32 126
Bénévolat	16 391	16 632
	16 391	16 632
Total	52 680	48 759
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition de biens	36 289	32 126
Prestations	1 36 289	32 126
Personnel bénévole		
BENEVOLAT	16 391	16 632
	16 391	16 632
Total	52 680	48 759

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

AUTRES ENGAGEMENTS

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux articles R.123-198-9° et R233-14-17° du code de commerce, nous portons à votre connaissance que les honoraires des commissaires aux comptes inclus au compte de résultat s'élèvent à 10 418.10 € TTC. Ces honoraires se décomposent comme suit :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal : 10 418.10 € TTC
- honoraires facturés au titre des autres prestations liées à la mission légale : 0 €

ENGAGEMENTS RETRAITES

L'association calcule une provision des indemnités de fin de carrière pour les salariés ayant 10 années d'ancienneté ou plus. Au 31 décembre 2025, le montant ainsi calculé n'est pas significatif et n'a pas donné lieu à une provision en comptabilité.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Le fonds Commun de Placement Insertion Emploi Dynamique géré par Natixis Investment Managers International à émis un billet à ordre au profit de l'association en date du 19/12/2019 d'un montant de 100 000 €. Celui-ci est à rembourser à la date de l'échéance du 19/12/2026 pour un montant en principal et intérêts de 114 868.57 €.

- L'emprunt accordé le 24/03/2022 pour un montant de 164 000 € est garanti par une promesse d'affectation hypothécaire sur le bien suivant:

EXTENSION DES LOCAUX REPARTIS EN DEUX ATELIERS ET
QUATRE BUREAUX
4 RUE JULES TESTEVUIDE - 52 200 LANGRES
PARCELLES : 144 BO 100, 144 BO 99
SURFACE DE PLANCHER CREEE 758M²
N°PC 052 269 21 L0014

- L'emprunt accordé le 08/12/2017 pour un montant de 500 000 € est garanti par une hypothèque légale de rang 1.